

***Nous ne serons jamais aussi forts
que dans la solidarité!***

MÉMOIRE

présenté

**à la Commission des Institutions
du Gouvernement du Québec**

**dans le cadre du projet de loi 99,
Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple
québécois et de l'État du Québec**

par

La Société nationale de l'Est du Québec

Le 31 janvier 2000

Nous ne serons jamais aussi forts que dans la solidarité!

La Société nationale de l'Est du Québec est un organisme de défense des intérêts des Québécoises et des Québécois et de promotion du Québec comme étant le siège d'une nation française en Amérique. Affiliée au Mouvement national des Québécoises et des Québécois, nos objectifs généraux se lisent ainsi :

Promouvoir l'unité de la nation québécoise en privilégiant la souveraineté de l'État québécois et son caractère français, en stimulant la fierté d'y appartenir et en favorisant l'établissement et le maintien des relations harmonieuses avec les autres pays et peuples du monde.

La Société nationale de l'Est du Québec est depuis 1969 d'option souverainiste. Le Mouvement national et les Sociétés Saint-Jean-Baptiste affiliées ont compris que notre langue ne serait pleinement protégée qu'à l'intérieur d'un pays souverain, contrôlant toutes ses lois et son immigration. Elles ont compris qu'une nation possédant son drapeau et sa Fête nationale ne pouvait que devenir souveraine.

La SNEQ se préoccupe du développement économique de sa région, à commencer par la construction d'un siège social important à Rimouski, lorsqu'elle a investi dans l'usine Cascade de Cabano, lorsqu'elle a été à l'origine de la Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent, lorsqu'elle a contribué au sauvetage de quelques P.M.E. en difficulté financière. La SNEQ participe aussi à des causes sociales, en animant différents débats de société, en s'engageant en éducation, soit pour aider les étudiants économiquement faibles (Fondation du Prêt d'honneur de l'Est du Québec) et en organisant des concours en histoire nationale, à défaut d'un véritable programme d'enseignement dans les écoles, et des concours de français.

Mieux connue pour son action en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la langue française, la SNEQ rêve du jour où elle pourra travailler sur la qualité de la langue, même si elle le fait déjà, plutôt que sur sa protection. Elle rêve aussi du jour où elle pourra oeuvrer davantage à la promotion du Québec et du français à l'étranger, plutôt qu'à sa survivance, à l'intérieur du régime fédéral.

LE TEMPS DU COURAGE ET DE L'INDIGNATION

Il est des agressions criminelles qui nous obligent à ignorer la fatigue qui naît de l'obligation de toujours reprendre les mêmes combats, les mêmes discours; il y a de basses manœuvres contre lesquelles il faut s'insurger si nous ne voulons pas en être les complices, nous condamnant ainsi à vivre dans la honte, jusqu'à l'extinction. Il vient un temps où il faut utiliser des mots clairs pour identifier les ennemis de la liberté, pour faire voir les choses comme elles sont.

La « Loi sur la clarté » présentée par Jean Chrétien et Stéphane Dion est un de ces moments. Que dit-elle, en clair, cette loi C-20 (dans sa suave hypocrisie) ? Elle affirme :

- Que le peuple du Québec n'existe pas;
- Que le territoire du Québec peut être découpé suivant les caprices de n'importe quelle minorité;
- Que l'Assemblée nationale du Québec est soumise à l'autorité du gouvernement d'Ottawa;
- Que les citoyens du Québec ne sont pas assez intelligents pour décider de la clarté d'une question;
- Qu'un citoyen souverainiste est moins citoyen qu'un fédéraliste, donc que son vote a moins de valeur;
- Que les règles démocratiques reconnues par tous les pays (majorité absolue de 50%+1) n'ont plus cours si le vote souverainiste est majoritaire;
- Que les chartes et pactes internationaux sur les droits des peuples signés par le Canada peuvent être reniés, s'il s'agit du Québec;
- Elle dit enfin que le droit fondamental de notre peuple à disposer de lui-même n'aura de valeur que si les dix autres provinces et les peuples autochtones le veulent bien.

Cette loi nous ravale, avec nos institutions, au rang de sous-citoyens ignares, stupides, peureux et soumis. Il est temps pour le peuple québécois de se montrer digne de son histoire et de son héritage; il est temps de faire savoir que nous en avons ras le bol de ce gaspillage d'énergies et de ces recommencements. Il est temps de montrer que le courage et la solidarité d'un peuple sont les seules clés qui ouvrent toutes les portes de son avenir qu'il est capable de façonner de ses propres mains.

AGIR ENSEMBLE

Dans cette ligne de pensée, la SNEQ privilégie notre patrie qu'est le Québec, et non les partis politiques. L'accession du Québec à sa pleine et entière libération ne peut se faire sans la participation et le vouloir des citoyennes et des citoyens qui le composent. Or, une ligne de force a toujours existé au Québec : c'est le désir de son peuple d'acquérir sa souveraineté. S'il y a eu parmi nos ancêtres des gens qui ont accepté la défaite, il y a eu, de tous temps, des patriotes qui n'ont cessé de croire que ce peuple pouvait prétendre à sa reprise en main. Ce sont eux qui ont contribué le plus à la reconnaissance et au développement de la société québécoise. Est-il nécessaire de rappeler la mémoire des Lévesque, Gérin-Lajoie, Daniel Johnson père, Camille Laurin, Gaston Miron, Félix Leclerc, Gérald Godin ...

Il est clair que le Canada ne peut accepter l'existence du peuple du Québec. Avec le projet de loi C-20, le Fédéral tente d'enfermer et de minoriser les Québécoises et les Québécois. Devons-nous le laisser faire? La réponse du Gouvernement du Québec avec le projet de loi 99 réaffirme les droits fondamentaux du peuple du Québec. C'est pour nous « un autre premier acte » d'une quête finale vers notre inévitable accession au statut de pays.

Le Gouvernement du Québec doit se montrer courageux. Dans les circonstances, la réponse à un projet de loi destructeur d'un peuple, par un projet de loi d'affirmation de ce peuple, est la seule avenue possible. La Société nationale de l'Est du Québec y apporte son appui inconditionnel.

Dans ce contexte politique grave, la SNEQ demande au Gouvernement que la lutte qu'il entreprend pour le respect de la démocratie québécoise se fasse sur les bases d'une concertation entre les partis politiques. Il ne saurait donc être question pour tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale, en particulier l'opposition officielle, de s'exclure d'un mouvement de solidarité plus que jamais aussi vital.

La Société nationale de l'Est du Québec considère que tout parti représentant les Québécois et les Québécoises à l'Assemblée nationale du Québec a le droit de ne pas partager ses objectifs d'autonomie et d'indépendance, mais aucunement de collaborer à la disparition de droits fondamentaux qui rendrait le Québec encore davantage prisonnier d'une constitution que personne n'a acceptée depuis 1982.

Le projet de loi du Gouvernement du Canada, sous des apparences de loi à portée canadienne, ne vise que le Québec. Qui pourrait accepter que le Québec soit la seule province touchée par un projet de loi fédéral usurpant les droits des Québécoises et des Québécois alors que nous sommes supposés avoir intégré le Canada comme peuple fondateur, faisant partie d'une fédération à laquelle notre adhésion était soi-disant libre?

Le Canada, représenté par les Chrétien et Dion, prétend sauver, par le projet de loi C-20, la démocratie au Québec. Nous invitons les membres de cette assemblée nationale, indépendantistes ou fédéralistes, à réfléchir sur les moyens que le gouvernement fédéral prend pour imposer son point de vue.

En dépensant, selon les chiffres fournis par le service d'accès à l'information, chiffres que le gouvernement fédéral cachait au cours des années précédentes, en dépensant donc 64% de ses budgets pour organiser la Fête du Canada au Québec alors que nous ne constituions que 25% de la population canadienne en 1999, le fédéral ne prouve-t-il pas que sa politique de propagande est de portée colonialiste?

En ayant privé le Québec de milliards de dollars depuis 1995 dans ses paiements de transferts, le fédéral n'a-t-il pas placé le Québec dans une position de pauvreté qui l'a obligé à soumettre ses réseaux de santé et d'éducation, en particulier, à l'épreuve de la dégénérescence? À ceux et celles qui diraient que toutes les provinces ont subi le même sort, nous dirons simplement que l'entente signée en 1867 ne permettait pas au fédéral de mener le Canada à sens unique, mais que les provinces devaient en accepter le partage des responsabilités. Nous rappelons que le Québec n'a pas accepté le principe de l'Union sociale mais qu'il la subit.

À l'exemple des Bourses du Millénaire, qui peut prétendre que le fédéral ne s'immisce pas dans les prérogatives du Québec sans aucune gêne?

Avec les restrictions fédérales imposées aux chômeuses et chômeurs du Québec, en réduisant les prestataires de 83% à moins de 40%, combien de milliards de dollars le fédéral soustrait-il au Québec? Ces sommes auraient pu servir à diminuer la pauvreté chez bon nombre de Québécois et de Québécoises?

Toutes ces privations qui nous sont imposées par le fédéral, et dont il réinvestit partiellement les surplus dans des domaines hors de sa juridiction, ne laissent-elles pas un goût amer de totalitarisme?

Lorsque le fédéral double, en une année seulement, les subventions accordées aux organismes québécois pour la protection de l'anglais au Québec, n'y voyez-vous pas une tactique pour renforcer les mouvements qui ont pour seul objectif d'assurer la prédominance de l'anglais au Canada, alors qu'en pratique le français est en voie de disparition partout dans le reste du Canada?

Au même moment, le Québec étant en position de faiblesse dans le contrôle de son immigration, cette situation ne peut-elle pas le conduire à une minorisation de sa population de descendance française. Ne retrouvons-nous pas dans ces politiques les commandements mêmes de Lord Durham, dont le gouvernement fédéral semble avoir adopté toutes les orientations?

Lorsque le fédéral paie une société comme Radio-Canada pour étaler sa propagande à toute heure du jour et du soir au Québec, ne crée-t-il pas des conditions d'assujettissement des électeurs et électrices du Québec à la pensée fédérale? Vous n'y croyez pas? Écoutez le Midi 15 tous les jours, les bulletins de nouvelles nationaux, les publicités corporatives où l'on vante le cinéma canadien avec des images de films essentiellement québécois, les apparitions nombreuses de porte-parole à tendance fédéraliste, les émissions comme « l'Accent francophone », etc.

La Société nationale de l'Est du Québec désire que tous les démocrates québécois, qui ne s'abreuvent pas à la philosophie de Stéphane Dion, défendent la liberté québécoise face aux assauts du fédéral. De plus, les parlementaires de cette assemblée n'ont pas été élus pour affaiblir le Québec, mais pour le rendre meilleur à vivre. De là, l'extrême devoir d'appuyer le projet de loi numéro 99, Loi pour l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec. Nous ne serons jamais aussi forts que dans la solidarité!

Bon nombre de Québécoises et de Québécois sont conscients de cette atteinte aux droits fondamentaux et n'attendent rien de moins de leur Gouvernement qu'il respecte ses devoirs de protection des citoyens et des citoyennes d'une nation. Bon nombre de fédéralistes s'opposent aussi au projet du Gouvernement Fédéral, ce qui démontre que nous sommes profondément attachés à la démocratie et que nous n'accepterons pas qu'un gouvernement extérieur essaie de se substituer à notre propre décision.

Lucien Cimon,
Président,
La Société nationale de l'Est du Québec